

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS DE FRANCE ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

AU SERVICE DE LA VÉRITÉ



Au cours de l'audience qu'il nous a accordée le 20 octobre M. André MORICE, ministre des T. P., nous a fait cette remarque assez inattendue que, bien que ne pouvant être d'accord avec nous sur certaines de nos positions, il ne nous cachait pas son embarras devant la justesse de nos points de vue, fruit d'une recherche sérieuse et sincère des solutions vraies.

Nous acceptons cet hommage rendu à nos efforts incessants au service de la vérité, mais M. André MORICE s'est-il rendu compte, en nous délivrant cette sorte de certificat de bonne conduite, qu'il se condamnait lui-même comme ministre d'un gouvernement qui ruse et biaise avec les problèmes qu'il prétend résoudre et auxquels il n'a su apporter jusqu'à présent que de fausses solutions ?

Car la vérité est une, indivisible, inaltérable par essence. Elle ne supporte pas d'être habillée, encore moins travestie. Il n'y a pas deux vérités dans chaque compartiment du domaine social et du domaine politique. Il n'y a pas une vérité pour le patron, une autre pour le travailleur ; une vérité pour l'homme de gouvernement, une autre pour l'homme de la rue, pour le modeste citoyen.

Je sais, il y a la « Raison d'Etat » qu'on invoque en haut lieu dès qu'il s'agit pour les gens au pouvoir de se tirer d'un mauvais pas ou tout bonnement de se simplifier la besogne. Cette prétendue justification de l'immoralité officielle, nous ne l'admettons pas. Nous en avons trop souffert et en souffrons chaque jour dans l'accomplissement de notre tâche syndicale. Les peuples vraiment prospères, parce que vraiment forts, sont essentiellement nourris de vérité. Voyez le peuple anglais ; il a dû son salut dans la grande tourmente des années 1940-1945 à un homme d'Etat, CHURCHILL, qui aux jours décisifs l'a mis en face d'une situation exigeant pour être dominée un immense effort, « des larmes et du sang ». Dans le même temps, de ce côté-ci du « Channel », on se nourrissait d'illusions, savamment entretenues dans l'équivoque d'un prétendu double jeu qui ne trompait, hélas ! que ses victimes. Il a fallu la publication clandestine des admirables Cahiers du Témoignage chrétien pour que la vérité sorte enfin de cette ombre épaisse et que retentisse par eux le cri déchirant de la conscience chrétienne outragée.

Dans le domaine social, plus spécifiquement nôtre, les mêmes impératifs doivent demeurer la loi. Ainsi, du moins, considérons-nous les choses à la C. F. T. C. où la plus grande franchise est de règle, même parfois au risque d'impopularité. Vis-à-vis de nos mandants, en effet, nous nous interdisions toute astuce, tout faux-fuyant, tout maquillage des réalités, tout recours à la démagogie qui est la forme la plus pernicieuse du mensonge à l'étage où se situent nos responsabilités. Nous n'en sommes que plus à l'aise pour dire à nos gouvernants ce que nous pensons d'une politique, à nos yeux sans issue, injuste dans ses effets sinon dans ses conceptions et qui ne satisfait rien de nos plus légitimes aspirations.

Si c'est cela qu'a compris le ministre, tant mieux ! Qu'il veuille bien alors en faire son profit.



A. PAILLIEUX.

POUR NOS SALAIRES L'ACTION CONTINUE

DANS le Cheminot de France, de septembre, nous avons présenté le programme revendicatif de notre Fédération en matière de salaires. Notre Conseil fédéral du 16 octobre a approuvé la position fédérale et nous a demandé de poursuivre notre action.

NOS REVENDICATIONS

PRÉCISONS donc encore une fois nos revendications en matière de salaires.

■ SUR LE PLAN GÉNÉRAL.

Avec toutes les autres Fédérations de la C.F.T.C. nous réclamons :

- La réunion de la Commission supérieure des Conventions collectives pour l'établissement d'un budget-type servant de base au minimum interprofessionnel garanti ;
- L'augmentation provisionnelle de 12 % du salaire minimum interprofessionnel garanti ;
- La modification de la loi sur l'échelle mobile ;
- Le relèvement des prestations familiales.

Nous sommes décidés à appuyer toute action de notre Confédération qui viserait à l'aboutissement de ces revendications.

Indépendamment de ces points où nous sommes demandeurs avec tous les travailleurs, nous avons des revendications particulières aux cheminots.

■ SUR LE PLAN S. N. C. F.

Nous voulons une véritable remise en ordre de nos salaires. Remise en ordre qui doit nous aligner sur les travailleurs de l'E.G.F. comme on nous l'a promis depuis 1947. Cette harmonisation doit s'accompagner de la simplification de notre système de rémunération.

Enfin nous estimons que cela ne peut se faire que par discussion en Commission paritaire avec la direction de la S.N.C.F., la discussion devant aboutir à la signature d'un véritable protocole sur les salaires, comme cela s'est fait entre les travailleurs de l'E.G.F. et leur Direction en mars 1951.

L'ACTION EST ENGAGÉE

DÈS le 16 septembre nous avons déposé ce cahier de revendications auprès de la Direction de la S.N.C.F., du président du Conseil d'administration, du ministre des T.P. avec demandes d'audiences pour discussion.

En l'absence de M. MORICE, nous avons d'abord été reçus le 23 septembre par M. LECLERCQ, son chef de Cabinet. M. LECLERCQ nous avait déclaré qu'il allait transmettre à la direction de la S.N.C.F. les conclusions de la Commission « GELY » sur l'harmonisation, « pour étude ». Or, par suite d'interventions venues d'en haut, cette transmission a été stoppée. Reçus le 24 octobre par le directeur général, M. ARMAND, celui-ci admettait le bien-fondé de nos revendications et la nécessité d'arriver rapidement à une solution. Le 20 octobre enfin nous étions reçus par le ministre des Travaux publics lui-même. M. MORICE ne contesta pas les promesses qui nous avaient été faites et l'urgence du problème, mais se déclara lié par « la solidarité ministérielle » avec un gouvernement qui avait décidé de n'augmenter les salaires sous aucun prétexte. Nous avons fait remarquer au ministre qu'il avait cependant accordé aux travailleurs du Métro un véritable reclassement qui amenait une augmentation moyenne de 7 % et qu'il était donc possible de faire quelque chose lorsqu'on le voulait. Sur le plan du Conseil d'administration, notre camarade

PAILLIEUX obtenait, dès le 23 septembre, une délibération du Conseil demandant la réalisation rapide de l'harmonisation. A l'issue du Conseil d'administration, les administrateurs ouvriers sont intervenus auprès de M. P. TISSIER pour lui demander d'appuyer notre position sur l'harmonisation. Par ailleurs et suite aux décisions de notre Commission administrative, nous avons pris un certain nombre de contacts sur le plan parlementaire pour demander aux différents groupes politiques de faire pression sur le gouvernement pour qu'il tienne, non pas les promesses des autres, mais celles de M. PINAY lui-même, lorsqu'il était ministre des Travaux publics.

L'UNITÉ D'ACTION

Si notre Fédération a engagé seule l'action sur son programme dès le 16 septembre, elle n'a pas pour autant refusé l'unité d'action avec les autres Fédérations, bien au contraire. Dès le 15 septembre, notre Commission administrative lançait un appel à toutes les Fédérations pour un regroupement sur notre programme. Notre Conseil fédéral du 16 octobre confirmait la position en demandant à la Fédération de poursuivre les pourparlers engagés. Sur cette question notre position est extrêmement nette, elle n'a d'ailleurs jamais varié.

Nous sommes, parce que « pluralistes », partisans de l'unité d'action. Mais cette unité doit se réaliser à l'échelon où elle est efficace, c'est-à-dire pour les salaires, au plan national (Fédérations).

Avant de parler d'unité d'ACTION il faut déjà se mettre d'accord sur un PROGRAMME commun.

Paul BUTET.

(Lire la suite page 12.)

NOUS VIVONS DE BONNE SOUPE... ET NON DE BEAU LANGAGE

L'ordre du jour n° 101 nous a apporté les félicitations de notre ministre pour la campagne d'été 1952.

Nous en sommes très fiers, mais M. le Ministre n'a certainement pas été informé complètement de la situation des cheminots qu'il félicitait. Il connaît certainement ses « classiques » et doit bien savoir

que les cheminots, eux aussi, ne vivent pas seulement de « beau langage ».

A titre d'exemple, nous nous permettons de lui donner ci-dessous le détail de la feuille de paye de septembre d'un homme d'équipe (bagagiste) de la gare de Paris-Lyon. Un de ceux-là justement qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes

| | |
|--|---------------|
| Traitement | 13.420 |
| Indemnité de résidence | 4.760 |
| Supplément temporaire | 980 |
| Prime de production | 1.604 |
| Indemnité compensatrice | 137 |
| Prime de nuit | 1.230 |
| Prime de transport | 560 |
| Arrondi du mois précédent | 28 |
| Total | 22.719 |
| Retenues (abonnement à « La Vie du Rail ») | 75 |
| Total | 22.644 |
| Arrondi à | 22.600 |

Si le calcul est compliqué, si les rubriques sont nombreuses, le total reste bien maigre.

Alors, Monsieur le Ministre ! à quand l'ordre du jour n° 102 qui nous apportera « la bonne soupe » ?

Dépêchez-vous, car elle pourrait finir par sentir le « brûlé ».

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

PARIS, le 6 septembre 1952

Le Ministre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Sans attendre la fin des vacances, je tiens à vous exprimer ma satisfaction pour l'excellente exécution du service de la S.N.C.F. pendant ces mois d'été. La Société Nationale a su résoudre, dans des conditions de sécurité et de confort, les difficiles problèmes que posent les points de trafic d'été, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Je suis heureux d'applaudir les cheminots — dirigeants et exécutants — pour leur compétence professionnelle et leur dévouement ont permis de donner au Pays et à ses visiteurs une nouvelle preuve de la qualité des Chemins de fer Français.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir porter la présente lettre à la connaissance du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et du Personnel de l'ensemble des Services de la Société Nationale.

Amédée MORICE

RECEVU
LE 10 SEPTEMBRE 1952
PARIS
MORICE

LIRE EN PAGE 10
l'article
LE BAGAGISTE

LE BAGAGISTE

BEAU temps et fatigue citadine entraînent beaucoup de monde à la campagne, à la mer ou à la montagne; c'est ce qu'on appelle la période des vacances.

Vacances pour certains, surcroît de travail pour d'autres. Pendant quatre mois le bagagiste doit man-

ipuler, classer et charger en fourgons dans des conditions difficiles, les bagages, vélos, voitures d'enfants, etc., de tous les clients. Il doit connaître les horaires et itinéraires des trains pour le classement des bagages, la position géographique des gares et des divers embranchements pour le triage et faire en sorte que chacun trouve à son arrivée, dans la dernière des petites stations, comme dans le lieu le plus fréquenté, ses bagages groupés et en bon état. Le bagagiste doit subir la mauvaise humeur et l'énerverment des clients lorsque ceux-ci attendent pour enregistrer leurs bagages et bousculent les agents chargés de l'enregistrement des colis; lorsqu'ils refusent d'admettre le droit des agents d'abandonner le travail, leur temps terminé, alors que des heures supplémentaires ne leur seraient pas payées.

Le bagagiste doit effectuer le transport des bagages sur des quais bondés ou se déplacer avec un tracteur et un train de plateaux sans bousculer ni blesser personne: c'est parfois un véritable tour de force. Le bagagiste est rendu responsable, comme ses collègues, de toutes les difficultés que les voyageurs rencontrent, de la cherté des tarifs et de tous les lieux communs débités à l'encontre de notre service public.

Cette bousculade des départs est identique pour les retours: alors que l'on parle toujours et de plus en plus de compression de personnel, on a pu voir, lors des retours importants de fin août, les bagages s'empiler sur les quais des gares. La rentrée des rapides dans les gares parisiennes notamment s'effectue à une telle cadence qu'il est impossible d'éviter l'encombrement des quais. Les fourgons chargés jusqu'au toit doivent être déchargés rapidement pour permettre une évacuation à la même cadence.

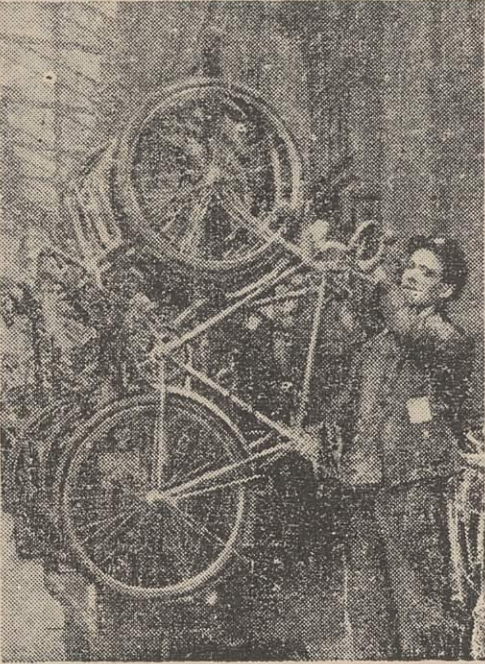
De plus, la dispersion des chantiers entraîne un surcroît de travail, une insuffisance de matériel et de personnel qualifié, celui-ci de par le jeu des suppressions d'emplois, étant affecté à l'entretien et au nettoyage des voitures. Il y aurait intérêt, pour donner satisfaction aux clients et simplifier le travail, à grouper les bagages à l'arrivée en un seul chantier et arrêter les suppressions d'emplois.

A toutes ces difficultés, ces sacrifices, devrait correspondre un salaire décent, qui permette de vivre. Il n'en est rien et c'est pour un salaire anormalement bas que nos camarades se dépensent sans compter; bien heureux encore quand une réclamation ne vient pas, plusieurs mois après, entraîner une sanction qui se traduit trop souvent par une amputation de leurs primes; bien content encore quand ils ne se voient pas refuser, comme c'est le cas beaucoup trop fréquemment, les quelques jours de vacances auxquels ils sont normalement en droit de prétendre, mais qu'ils ne peuvent guère espérer obtenir qu'avant ou après les vacances des clients et en dehors des périodes de fête. Elles sont pourtant rendues indispensables par un service pénible effectué de jour ou de nuit, en huit heures consécutives. Il leur est demandé sept jours de travail pour un seul jour de repos et ce roulement ne leur accorde qu'un dimanche, toutes les sept semaines.

Il est à souhaiter que la situation qui est faite à nos camarades soit améliorée rapidement, tant sur le plan de l'organisation du travail, que sur la question des

salaires; car pour toutes les difficultés énoncées ci-dessus, correspond, pour le bagagiste, homme d'équipe, échelle 2, un salaire mensuel net de 22.600 fr. à Paris, y compris 1.300 fr. de primes de nuit!

J. DELOFFRE.



Chez les Secondaires

DOCUMENTATION

Notre Union des Secondaires tient à informer tous nos syndiqués que la Commission mixte nationale s'est réunie le 30 septembre 1952, à Paris, sous la présidence de M. JOUBERT, en vue de la mise au point de certaines dispositions de la Convention collective du personnel des entreprises de voies ferrées d'intérêt local.

PREMIERE QUESTION

Un réseau procède à des licenciements collectifs. Un agent de ce réseau se trouve à l'époque des licenciements collectifs en disponibilité dans les conditions fixées à l'article 50 de la Convention collective nationale. Doit-il figurer sur la liste des licenciés:

- a) Dans le cas où il y aurait figuré s'il avait été en activité?
- b) Dans le cas où il n'y aurait pas figuré s'il avait été en activité?

REPONSE

A l'unanimité:
a) Oui, mais la mention de sa position de disponibilité devra figurer sur la liste de licenciement afin de permettre aux pouvoirs concédants d'apprécier le droit de l'intéressé à l'application du paragraphe H de l'article 26.
b) Non, l'article 50 restant applicable à l'agent intéressé.

DEUXIEME QUESTION

En cas de licenciements collectifs, un agent qui remplit les conditions d'âge sans remplir la condition d'ancienneté pour être considéré comme un agent retraits au sens de l'article 26, paragraphe A (Cf., circulaire du 10 novembre 1949) a-t-il vocation à l'indemnité de licenciement?

REPONSE

A l'unanimité: Oui.
Le Président de la Commission: JOUBERT.

Toujours au sujet des licenciements par suppression d'emploi ou transformation d'exploitation

Notre Union des Secondaires croit devoir rappeler à tous nos syndiqués faisant l'objet ou non de licenciements, soit par suppression d'emploi ou transformation d'exploitation, les décisions prises par la Commission mixte

COMITÉ NATIONAL de la C.F.T.C.

LES 18 et 19 octobre s'est tenu le très important Comité National qui marque le début de l'année syndicale. Après une étude très serrée de la situation facilitée par des notes rappelant les principaux événements survenus depuis le dernier Comité National, la résolution générale a été adoptée à l'unanimité. Le Gouvernement ne pourra pas longtemps continuer à se refuser à la fixation d'un nouveau salaire minimum interprofessionnel garanti ainsi qu'à un relèvement des prestations familiales. La Confédération, en tout cas, s'y emploiera jusqu'à satisfaction.

Le Comité s'est ensuite penché sur un très complet et très documenté rapport sur la politique familiale à promouvoir. Des interventions très intéressantes permettront aux organismes intéressés de faire des propositions au prochain Congrès

pour une politique cohérente en ce domaine.

Le Comité National, conscient de la nécessité de la formation, base primordiale de toute action constructive, a consenti l'octroi de ressources supplémentaires sous forme de l'augmentation de la carte confédérale.

Nous avons retiré de ce Comité National l'impression

d'un organisme composé d'éléments cohérents et animés d'un esprit de travail constructif qui permettra au Bureau confédéral une action solide dans l'union de tous ses éléments.

Maurice NICKMILDER.

Voir pages 6 et 7 les résolutions relatives à la Sécurité sociale, aux investissements et au chômage.

Résolution générale DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national de la C.F.T.C., réuni les 18 et 19 octobre 1952, constate qu'à l'entrée de l'hiver aucun des problèmes qui se posaient au début de l'année ne se trouve résolu et qu'ainsi les craintes manifestées à cette époque par le bureau confédéral et partagées par le Comité national de mai 1952 se trouvent confirmées.

La phase libérale de l'expérience PINAY s'est soldée par un échec que le Président du Conseil ne réussit même pas à dissimuler. Seuls les fraudeurs, par l'amnistie fiscale, ont tiré un bénéfice de cette politique.

Si, aujourd'hui, certaines mesures maintes fois réclamées par la Confédération sont annoncées comme devant être prises par le Gouvernement, elles ne sauraient être efficaces que si elles sont appliquées avec la volonté et les moyens d'action qu'elles requièrent.

De plus, elles doivent faire partie d'un ensemble cohérent de lutte contre l'inflation et d'effort d'expansion économique.

En particulier, le Comité national insiste une fois de plus:

- sur la mise en œuvre d'une véritable réforme fiscale répartissant plus justement le poids de l'impôt;
- sur la répression rigoureuse de la fraude fiscale;
- sur l'interdiction des pratiques malthusiennes des ententes industrielles et commerciales.

Faute de cet effort d'ensemble, il serait vain, comme l'expérience le prouve, d'espérer que se réalise une satisfaisante baisse des prix et de trouver les ressources permettant de réaliser, dans l'indépendance, les investissements assurant le plein emploi de la main-d'œuvre et garantissant l'avenir économique du pays.

Dans ces conditions, le pouvoir d'achat des travailleurs ne se trouvant pas amélioré par une baisse des prix, la C.F.T.C. se trouve contrainte de réclamer une augmentation de salaire.

Le Comité national déclare de nouveau que le salaire minimum interprofessionnel garanti doit permettre des conditions de vie normales à tout travailleur effectuant la durée légale de travail (40 heures par semaine).

Il proteste contre le retard apporté à la convocation de la Commission supérieure des Conventions collectives, malgré la demande formulée par la majorité de ses membres.

Il exige à nouveau que celle-ci se réunisse, dans le plus bref délai, afin d'établir un budget-type individuel et familial. Pour le cas où ce travail ne s'accomplirait pas rapidement, ses fédérations et syndicats revendiqueront sur la base du budget C.F.T.C.

En attendant la conclusion des travaux de cet organisme, le Comité national demande qu'à titre provisoire le S.M.I.G. soit augmenté de 12 %, une telle mesure ne devant pas se répercuter sur les prix à la consommation.

Il considère que cette revendication est amplement justifiée par:

- l'insuffisance notoire du S.M.I.G., fixé par les décrets de 1950;
- l'augmentation de la production et l'accroissement de la productivité constatés depuis cette date;
- la hausse du coût de la vie intervenue depuis septembre 1951, époque du dernier relèvement du S.M.I.G., et constatée par le budget-type de la C. F. T. C.

Le Comité national demande également un relèvement immédiat:

- des prestations familiales justifiées par la situation des Caisses;
- des taux minima de retraites et pensions.

Le Comité national approuve les positions prises par des Fédérations professionnelles quant à une revalorisation des salaires dans leurs différents secteurs. Il leur demande de mettre en œuvre les moyens susceptibles de les faire aboutir, compte tenu de la situation économique des industries de leur ressort, tant sur le plan national et international que sur le plan local et sur celui des entreprises.

Le Comité national réaffirme, une fois de plus, l'opposition formelle de la C.F.T.C. à celles des dispositions de la loi du 18-7-52 relatives à l'échelle mobile du S.M.I.G. qui, au départ, consacraient une amputation des salaires. Il déclare que la C.F.T.C. prendra toutes mesures utiles pour aboutir à la modification de ce texte.

Il redit également que les facultés de la Nation, en matière de charge d'armement, ne sont pas illimitées et que la France ne saurait sans danger continuer de prélever sur le revenu national des sommes aussi considérables que celles qui constituent son actuel budget de défense nationale.

Il envoie son salut fraternel aux travailleurs d'outre-mer et les assure de l'appui total de la C.F.T.C. pour la réalisation de leurs aspirations sociales, notamment pour le vote rapide par l'Assemblée Nationale et la promulgation du Code du Travail, en discussion depuis quatre ans.

LILLE TAILLEUR

96, RUE DE PARIS, LILLE ♦ MAISON FONDÉE EN 1903

Vêtements sur mesures Hommes et Dames

Qualités Pure Laine: 15.900, 16.900, 18.900

Essayage en 4 heures (sauf le samedi) ♦ Echantillons gratuits adressés sur demande ♦ Le magasin est fermé le lundi matin

REMISE 5 % SUR PRESENTATION DE LA CARTE

AU CARILLON D'OR

HORLOGERIE Cadeaux BIJOUTERIE
◀ REMISE 10% ▶
AUX CHEMINOTS

Métro: JAURES 22 et 24 Av. Secrétan PARIS Tél NOR 32-87

NOTRE CONSEIL FÉDÉRAL

DU 16 OCTOBRE 1952

Pour la première fois depuis notre imposant Congrès fédéral de mai dernier, le nouveau Conseil fédéral issu de ce Congrès s'est réuni à Paris le 16 octobre 1952.

Vous lirez ci-contre la motion de clôture qu'il a adoptée.

A l'ouverture, les anciens constatent la présence de nombreux membres jeunes, prouvant ainsi que le syndicalisme chrétien chez les cheminots possède une belle phalange de camarades se préparant à la relève. Pour ceux qui, depuis 30 ans, sont sur la brèche, quelle incontestable satisfaction !

La marque originale de ce Conseil réside dans le fait qu'il se situe dans une période d'indéniable régression sociale. Nous sentons que nombre de problèmes posés demanderont, pour être résolus dans le climat actuel, des solutions difficiles, voire extrêmes. Durant toute la journée, les conseillers fédéraux, imprégnés de ces difficultés, ont surtout recherché les moyens efficaces d'y faire face.

Quoi qu'il en soit, à côté de sombres perspectives d'avenir, d'autres semblent s'annoncer plus heureuses.

Dans cette dernière catégorie, nous pouvons ranger un des grands sujets traités le matin : le projet de pool européen des transports. Notre Fédération et notre Internationale chrétienne des transports s'y intéressent au premier chef. Il est certain que nous trouverons là une réelle occasion de réglementer et même de mettre fin à des mesures contestables prises ou envisagées récemment par l'Administration supérieure, comme celles intéressant la coordination, les suppressions de lignes, les mises à voie unique. Une condition préalable doit néanmoins être remplie, C'EST UNE REPRESENTATION EFFECTIVE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LES DIFFÉRENTS ORGANISMES DU POOL.

En attendant cette réalisation, les conseillers fédéraux ont unanimement marqué leur hostilité aux mesures de contraction envisagées par la S.N.C.F.

Des autres grands problèmes professionnels traités, nous dirons qu'ils ne prêtent guère à la facilité dans la conjoncture politique actuelle.

Tout d'abord LES SALAIRES. Les conseillers fédéraux ont fourni des preuves multiples de leur « ridicule » insuffisance et de l'émoi qui règne dans la profession à ce sujet. Les cheminots restent parmi les travailleurs les plus mal payés de la Nation; ils n'ont que faire des ordres du jour vantant leur productivité si en fin de compte ils se retrouvent plus pauvres après l'effort fourni. Et cette « HARMONISATION » promise depuis si longtemps qu'on semble vouloir nous refuser aujourd'hui !... Les syndicalistes chrétiens sont gens à tête froide, mais ils n'admettront jamais

que l'on se moque d'eux. Vouloir les abuser ne pourra que les conduire à une juste colère, tel a été l'état d'esprit qu'ils ont manifesté au cours de ce Conseil fédéral.

Dans l'immédiat, ils demandent aux responsables fédéraux de mettre tout en œuvre pour rechercher avec les autres Fédérations de cheminots un accord sur une plate-forme revendicative commune et examiner ensuite avec elles les moyens d'action susceptibles de la faire aboutir.

Nous retrouvons dans cet appel au regroupement des hommes de bonne volonté une des caractéristiques essentielles de l'action menée depuis toujours par notre syndicalisme chrétien. Les conseillers fédéraux n'entendent pas pour autant se laisser entraîner à la « grande aventure », mais simplement réunir les conditions nécessaires à un succès des justes revendications des cheminots.

Ensuite, qu'il s'agisse par exemple de l'élaboration de la CONVENTION COLLECTIVE, actuellement au point mort sur le chapitre de la NOTATION MERITE, ou de la situation de notre Caisse de prévoyance, nous dirons que d'importantes décisions ont été prises.

Pour l'étude de ces multiples aspects de l'action syndicale, les conseillers se sont rendu compte des améliorations apportées notamment à l'organisation du secrétariat fédéral, du bureau fédéral et des commissions techniques. Nous sommes là dans la bonne voie. De nouveaux efforts sont encore demandés dans ce domaine afin de donner toujours plus d'efficacité à la grande organisation que notre mouvement syndical chrétien représente dans la profession.

L'avenir dira si ce Conseil fédéral marque un tournant de notre action depuis la Libération.

P. VAL.

Motion du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral de la Fédération C.F.T.C. des cheminots, réuni à Paris le 16 octobre 1952, en l'absence de tout élément nouveau dû au retard apporté par le ministre pour recevoir notre Fédération, reprend les considérants déjà mis en avant par la Commission administrative du 15 septembre (affiche n° 63) et demande :

- Indépendamment de ce qui pourra être fait du point de vue général pour l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, la remise en ordre des salaires et primes des cheminots avec effet du 1^{er} octobre 1952 ;
 - La revalorisation des pensions, en particulier par l'intégration de l'indemnité de résidence et du complément de salaire dans le traitement ;
 - L'ouverture immédiate de discussions paritaires pour cette remise en ordre qui devrait se faire dans un sens de revalorisation, d'harmonisation, de simplification ;
 - Le versement à partir du 1-10-52 d'un acompte à valoir sur cette remise en ordre ;
 - L'abolition du décret du 1^{er} juin et la discussion d'une véritable Convention collective des cheminots.
- Réaffirme l'attachement des cheminots à leurs droits acquis tant en ce qui concerne leur régime de retraites que de Sécurité sociale et se déclare prêt à réagir vigoureusement contre toute atteinte à ces droits.
- Rappelle que la Constitution reconnaît la légitimité du droit de grève et s'élève contre les mesures de coercition que constitue notamment l'usage de la réquisition.
- Mandate le Bureau fédéral pour continuer sur le plan national les conversations actuellement engagées avec les autres Fédérations pour établir une plate-forme revendicative commune en vue de l'action à mener.
- Entend garder cependant toute liberté de discussion dans le cadre de ce programme commun et se refuse aux Comités d'action à la base, qui ne peuvent que créer la confusion et le désordre.
- Le Conseil fédéral demande au Comité national confédéral des 18 et 19 octobre de durcir son action :
- pour la modification de la loi sur l'échelle mobile ;
 - pour l'établissement d'un budget-type servant de base au salaire minimum interprofessionnel garanti ;
 - pour la revalorisation rapide du pouvoir d'achat et des allocations familiales.

Un peu de baume sur nos plaies

NOUS NE SOMMES PAS JUGÉS
QUE PAR DES HOMMES DE MAUVAISE FOI

Dans le très important rapport que vient de publier le commissariat au Plan et qui porte sur l'exécution du premier programme quinquennal, nous relevons avec satisfaction cette appréciation sur les résultats obtenus par la S.N.C.F.

Malgré la limitation des moyens de financement dont elle a disposé, en particulier depuis 1951, la S.N.C.F. a pu réaliser une grande partie de sa reconstruction et amorcer un important programme de modernisation. Celui-ci est cependant loin d'avoir atteint un rythme satisfaisant, notamment dans le domaine de l'électrification où la cadence des années 1947-1951 est inférieure à la moitié de celle des années 1928-1936. Quant à la reconstruction, elle risque de se prolonger jusqu'en 1965 ou 1970, obligeant à maintenir en service des installations provisoires d'un entretien coûteux et d'une utilisation précaire.

Indépendamment du problème de la coordination entre les divers modes de transport, l'achèvement de la reconstruction et la poursuite de la modernisation constituent cependant les conditions d'une réduction du déficit d'exploitation de la S.N.C.F.

Quelles qu'aient pu être les difficultés rencontrées, les progrès réalisés depuis la Libération s'inscrivent dans les chiffres suivants :

1° En 1951, le trafic total, évalué en unités kilométriques, a dépassé de 5 % le niveau de 1929

et de 51 % le niveau de 1938 ; le seul trafic-marchandises a augmenté de 9 et 71 % par rapport aux mêmes années.

2° Ce trafic record a été obtenu avec moins de matériel, moins de travail, moins d'énergie :

— Moins de matériel, puisque le nombre de machines motrices était en 1951, inférieur de 33 % au nombre de 1929 et de 28 % à celui de 1938 ; pour les wagons et fourgons, la diminution est de 21 et 16 % ; pour les voitures à voyageurs elle est de 48 et 42 %.

— Moins d'heures de travail, puisque l'effectif total est passé de 500.000 en 1929 et 515.000 en 1938 à 429.000 en 1951 (425.000 en fin d'année) ; compte tenu de la durée du travail, la productivité horaire est, en 1951, supérieure de 32 % au niveau de 1929 et de 59 % à celui de 1938.

— Moins d'énergie, puisque la consommation totale, en équivalence charbon, est sensiblement égale à celle de 1938 et inférieure de 9 % à celle de 1929, pour un trafic égal à celui de 1929, mais accru par rapport à 1938 ; la productivité-énergie est en 1951 supérieure de 15 % au niveau de 1929 et de 48 % à celui de 1938.

Extrait du rapport du commissariat au Plan pour le premier programme 1947-1951.

Cela se passe de tout commentaire.

A. P.

POUR NOS SALAIRES L'ACTION CONTINUE

(Suite de la première page.)

mun. S'il n'y a pas accord sur le programme, quelle ACTION est-il possible de mener ?

— Nous refuserons toujours les « Comités d'Action à la Base » estimant que, dans une organisation démocratique comme la nôtre, le Bureau fédéral n'a d'ordre à recevoir que de ses adhérents par l'intermédiaire des Conseils syndicaux régulièrement élus.

Enfin l'unité d'action suppose un minimum de bonne foi et de loyauté.

Pour notre part nous jouons le jeu et nous donnons le préjugé favorable à toutes les Fédérations. C'est dans cet esprit que nous avons engagé des conversations avec la C.G.T. d'une part, avec les autres Fédérations (Cadres-S.P.I.D.-F.O.) d'autre part. Nous avons déjà pu constater avec les uns et les autres certains points d'accord, sur le programme revendicatif. Nous continuerons dans ce sens et si l'accord peut se réaliser sur un programme commun, nous aurons déjà fait un grand pas pour l'aboutissement de nos revendications. Les cheminots doivent savoir

que, fidèles à la doctrine de la C.F.T.C., nous serons toujours prêts à tout mettre en œuvre pour éviter la division de la classe ouvrière face aux possédants ou au gouvernement.

L'ACTION CONTINUE

MAIS nous n'avons pas d'illusions à nous faire, la bataille sera rude. Pour notre part, sûrs de notre « bon droit », nous sommes décidés à aller jusqu'au bout. Nous emploierons tous les moyens dont disposent les travailleurs, pour obtenir un résultat, les moyens légaux et la discussion en premier lieu, les autres s'il n'y a rien à faire. Il ne s'agit pas de paroles « en l'air » ; ce n'est pas seulement une question de justice, c'est pour nous une question de conscience. Notre doctrine chrétienne nous fait une obligation d'obtenir un minimum qui soit « vital » pour tous les cheminots.

Amis qui nous lisez, faites-nous confiance.

Calmes et résolu, tous unis, nous saurons triompher.

P. B.

Convention collective et prime de fin d'année

LA Commission de la Convention collective a repris ses travaux le jeudi 2 octobre. Avant de se séparer pour la période des vacances, elle avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion : la prime de fin d'année.

Le ministre aurait eu le temps, pensait-on, de revoir la question et de dire clairement :

1° Si la P.F.A. est ou n'est pas du salaire ;

2° Si la commission est libre de discuter sur le sujet sans orientation ministérielle.

Il paraît que ce délai de réflexion de deux mois n'est pas suffisant et c'est encore une invitation à la patience que M. JOUBERT, président de la Commission, nous a apporté. Le même scénario s'est renouvelé le jeudi suivant, 9 octobre, avec, en plus, que le président a déclaré prendre sur lui de ne pas réunir la Commission le 16 octobre, s'il n'était pas en mesure de répondre, de la part du ministre, à la question posée.

Nous en sommes là...

L'audience ministérielle du 20 octobre ne nous a rien appris. Nous savons que le ministre souhaiterait voir la S.N.C.F. prendre position ! La prochaine fois, on amènera un baquet, Ponce Pilate pourra se laver les mains.

Le Conseil fédéral a brièvement délibéré sur le sujet. Nous confirmons donc notre position :

Si la prime de fin d'année est du salaire, elle doit être égale pour tous les agents de même grade et de même ancienneté, donc suppression des majorations et de toutes les retenues.

La Commission de Convention collective est majeure et doit débattre en toute liberté en la matière.

C'est clair.

La parole est au ministre et nous comptons bien que nous n'aurons pas besoin d'une fourchette à escargots pour retrouver l'essentiel dans le bla-bla-bla des déclarations officielles.

A. NICOLAS.

Dernière Heure

Les travaux d'harmonisation
des salaires
vont-ils enfin démarrer ?

Le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. a été saisi, à l'occasion de sa réunion ordinaire du 29 octobre, d'une lettre de M. André MORICE, ministre des T.P., lui demandant d'examiner les conséquences à tirer du rapport présenté par le groupe d'étude chargé par la « Commission de Coordination des salaires dans les Entreprises soumises au Contrôle de l'Etat » de fixer les éléments de comparaison nécessaires à la mise en harmonisation des rémunérations S.N.C.F.-E.G.F. prévue par le protocole du 12 juin 1947.

Sur intervention des administrateurs représentant le personnel, le Conseil a décidé de mettre immédiatement en chantier les travaux préparatoires visant, d'une part, la nouvelle structure de notre grille de salaires en fonction des indications contenues dans le dossier du Comité d'Etude, et, d'autre part, les simplifications pouvant être concurremment apportées dans notre rémunération d'ensemble.

A cet effet, la Direction générale a été chargée de se mettre en contact avec les Organisations syndicales représentatives du personnel en vue de rechercher un accord sur les dispositions fondamentales de la réforme à réaliser.

Les syndicats seront tenus au courant de la marche de ces travaux dont nous nous efforcerons d'obtenir qu'elle suive un rythme accéléré.

A. P.

A PROPOS DU " RAPPORT ROSE "

Depuis deux mois, dans la « Tribune des Cheminots », le camarade HERNIO fait part des soucis que lui donne un certain « Rapport Rose » et prend à partie les trois représentants du personnel au C.A. de la S.N.C.F. qui, selon lui, ont caché aux cheminots l'existence de ce document.

Un certain nombre de camarades nous ayant questionnés à ce sujet, une mise au point s'est avérée nécessaire. La voici :

Le « Rapport Rose » existe bien ou, du moins, a bien existé, car, contrairement à ce que croit le camarade HERNIO, ce factum n'a eu aucune suite concrète. Il s'agit d'un rapport établi par M. Pierre TISSIER pour mettre en avant les résultats de son action personnelle à l'occasion du troisième anniversaire de son arrivée à la présidence du Conseil d'Administration, et destiné à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin. Présenté au Conseil à la session du 7 mai, il fut, sur mon intervention, retiré des délibérations, M. Pierre TISSIER ayant accepté d'en faire un document strictement personnel, émettant des opinions n'engageant que sa propre responsabilité. Il fut convenu, en outre, que le rapport officiel du Conseil, portant uniquement sur l'exercice en cause (1951), serait établi dans des termes susceptibles de recevoir l'appro-

bation des administrateurs représentant le personnel, ce qui n'était pas le cas pour le « Rapport Rose ». Il fut même décidé, ultérieurement (séance du 4 juin) que le rapport officiel du Conseil, vu son importance et la place qu'il faisait à l'amélioration de la productivité générale du réseau, ferait l'objet d'une large diffusion.

Comme on le voit, le mieux était, dans cette affaire, de considérer l'incident comme clos. Ni la S.N.C.F., ni les cheminots n'avaient avantage à faire du bruit autour d'une initiative que nous estimons, nous, malheureuse, mais qui fut, en définitive, sans conséquence.

J'ajoute que le Bureau fédéral et la Commission administrative ont été tenus au courant de l'incident.

HERNIO, qui découvre l'affaire un peu tardivement, a tort de déterrer un mort.

A. PAILLIEUX.



Le gérant : André PAILLIEUX

IMPRIMERIE SPECIALE
Du « CHEMINOT DE FRANCE »
5 rue du Cornet, Le Mans - 27.413
Travail exécuté par des Syndiqués